

Objet : Soutien à des actions du Programme Collectif de Recherche « Autour des Voconces »

Le territoire des Baronnies Provençales a été occupé, au cours de l'Age du fer, par une fédération de peuples gaulois, les Voconces. Pendant l'époque gallo-romaine, deux cités, Luc-en-Diois puis Die et Vaison-la-Romaine, furent les capitales de cette région. Cette peuplade est mal connue, alors qu'elle fut certainement la première à avoir organisé et valorisé systématiquement le territoire des Baronnies Provençales à partir de sites d'habitats perchés (*oppida*).

En 2011, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé la constitution d'un Programme Collectif de Recherche (PCR) intitulé « Autour des Voconces ». Il regroupe des archéologues, des universitaires, des agents de l'Etat et des musées, dont deux membres du Conseil scientifique du projet de Pnr des Baronnies Provençales (Dominique Garcia et Guy Barruol). Il vise à améliorer la connaissance de cette peuplade, notamment à partir de l'étude des pratiques rituelles observables à partir des dépôts votifs et des sanctuaires fouillés. Plusieurs actions sont envisagées : numérisation d'objets conservés dans des dépôts de fouilles ou des musées, reprise d'études de sites et de matériels. A terme, l'organisation d'une journée d'étude associée à une exposition itinérante est prévue.

Le 16 septembre 2011, le Bureau Syndical a approuvé la participation du SMBP au Projet Collectif de recherche "Autour des Voconces" (délibération n°20 11-10-02) et le Comité Syndical du 27 mars 2012 a également accepté de soutenir, dans ce cadre, une action de numérisation d'objets conservés par le Musée d'archéologie et d'histoire de Nyons et des Baronnies (délibération n°2012-04-11).

Pour cette action, il s'agit de soutenir financièrement la numérisation d'une partie des collections du Musée de Nyons, datant de l'Age du bronze, de l'Age du fer et de la période gallo-romaine. Les fiches des objets numérisées seront ensuite consultables sur les bases de données du Ministère de la Culture.

Par ailleurs, à la suite de ces deux délibérations, le Ministère de la Culture a informé qu'il attribuait une subvention de 400 euros au SMBP pour l'organisation d'un travail documentaire sur la topographie et la toponymie de la commune de Lachau. En effet, dans cette commune, fut fouillé un dépôt (*favissa*) d'un petit temple de la période gallo-romaine (*fanum*). Les objets mis au jour se trouvent être proches de ceux trouvés dans d'autres sites de la région (Châtelard du Lardiers ; site de Chacogne à Etoile-Saint-Cyrice).

Cette étude vise à mieux comprendre l'organisation du terroir de Lachau au Moyen Age et à établir des hypothèses concernant l'occupation pour les périodes plus anciennes. Le chargé de mission « patrimoines culturelles et éducation au territoire » accompagnera les chercheurs locaux dans ce travail (qui pourra également être intégré dans le travail sur le toponymie du territoire du projet de Pnr), ainsi que des archéologues qui pourraient à avoir à étudier certains objets ou des archives de fouilles déposés dans des musées de la région (Grenoble, Gap, Apt, etc.). Le temps prévisionnel de travail est d'une vingtaine de journées.

Cette délibération vise donc à proposer un nouveau plan de financement, en intégrant le financement de la recherche sur la topographie et la toponymie de Lachau.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Participation à la prise en charge de la numérisation d'objets conservés au Musée de Nyons (âge du bronze, âge du fer, période gallo-romaine)	1 000 €	Etat (Ministère de la Culture)	400 €
Frais de déplacements et d'études (à des tiers), frais de reproduction	1 000 €	Conseil général de la Drôme	1200 €
		Autofinancement SMBP	400 €
Total	2 000 €	Total	2000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente
Christine NIVOU